

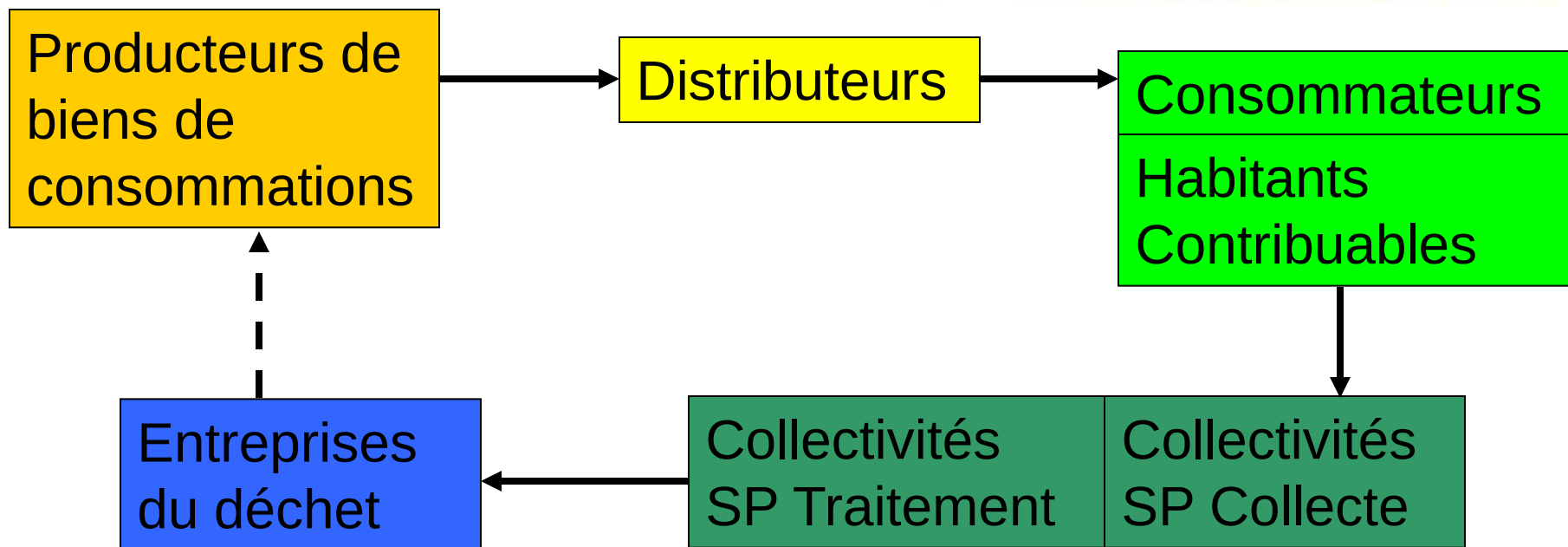


EVOLUTION DE LA GESTION DES DECHETS : LE POINT DE VUE DES COLLECTIVITES

VALORAISNE 31 Janvier 2011



L'association nationale au service des collectivités
territoriales, des associations et des entreprises



PREVENTION

VALO. MATIERE

ELIMINATION

PREVENTION

VALO ENERGETIQUE

Rappel des objectifs de Grenelle 1 (3 Août 2009) :

A) Objectif Prévention :

Réduction de **7% par habitant** d'ordures ménagères et assimilées d'ici 2014 (hors déchetteries...)

B) Objectif de recyclage matière et organique

35% des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage matière ou organique en **2012** et **45% en 2015 (24% en 2004)**

+ Objectif **75% pour les emballages** (62% en 2008) et REP **80% de coûts** nets d'un service de collecte et de tri optimisés

+ Objectif de recyclage pour les **déchets des entreprises** : passer de 68% à **75% en 2012**

C) *Maintien de la hiérarchie de la gestion des déchets + Objectif de diminution des déchets destinés à la valorisation énergétique (en priorité) ou l'enfouissement à : -15 % à horizon 2012*

1) Producteurs :

- Intérêt/Contraintes : Economie (matière première, logistique), Eco-consommation
- Initiatives : Eco-conception, consigne...
- Obligations réglementaires : Barème Amont REP.

2) Distributeurs :

- Intérêt / Contraintes: Faible (sauf marque distributeur)
- Initiatives : Affichage en rayon, Caddies Prévention, Pub Sensibilisation, partenariat Collectivités
- Obligations réglementaires : Faible (Table de dépose, Sac de caisse)

3) Consommateurs/Habitants :

- Intérêt / Contraintes: Economie, Eco consommation, Contrainte Pratique
- Initiatives : Sensibilisation Asso consommateur, Stop Pub, compostage individuel...
- Obligations réglementaires : ?

4) Collectivités Collecte / Traitement :

- **Intérêt / Contraintes:** *Réduction des coûts, limitation des installations de collecte et traitement / Actions indirectes, Contre-publicité)*
- **Initiative** : *Nombreuses (Stop pub, Composteur individuel, Sac de Caisse, Eau du robinet, Déchets de bureau, gaspillage alimentaire, Redevance incitative,...)*
- **Obligation réglementaire** : *Plan / Programme de prévention, TI sous 5 ans, Limitation 60% des DM des nouvelles installations de traitement, Augmentation de TGAP*

5) Entreprises du déchet :

- **Intérêt / Contraintes** : *Prévention qualitative (DDS) et développement nouvelles filières*
- **Initiative** : *?*
- **Obligation réglementaire** : *Limitation 60% des DM des nouvelles installations.*

- En 2001, AMORCE recensait 10 collectivités ayant mis en place le système de la redevance incitative.
- A ce jour, AMORCE recense environ 40 collectivités à la redevance incitative, représentant plus de 800 000 habitants (voir tableaux pages suivantes)
- De nombreuses autres collectivités sont en phase de réflexion ou de mise en oeuvre de la redevance incitative...et de la TEOM incitative expérimentale.

D'abord un choix politique !

- Quels espoirs? Quels objectifs? Prévention, Recyclage, Optimisation, Maîtrise des Coûts, Responsabilisation...
- Quels moyens humains et quel coût ? Quel financement?
- Comment constituer les Bases de Données?
- Quel système de quantification choisir ?
- Quelle facturation de la poubelle résiduelle? de la collecte sélective ? des apports en déchèterie (idem) ? Quelle solution pour le collectif? Quelle périodicité?
- Quel risques Technique? Economique? Environnemental?
- Quelle vitesse de mise en œuvre? Quelle communication?

Conclusion : Une solution mais pas une solution miracle, ni une solution unique.

1) Producteurs :

- Intérêt / Contrainte: *Eco-consommation (+/-)/ Marketing, rentabilité, autres contraintes règl. (alimentation), discrimination positive.*
- Initiative : *Filières volontaires (ex: Cartouche, Rasoirs jetables, ...)*
- Obligations réglementaires : *Les REP (Emballages 75% et 80%, DEEE, Graphiques, Textiles, Piles, Huiles, Pneus+ Meubles, DASRI, DDS soit 30% du gisement) avec Barème Amont incitatif + Signalétique consigne de tri*

2) Distributeurs :

- Intérêt / Contraintes : *Néant (sauf marque distributeur) / Rentabilité*
- Initiative : *Point apport volontaire, Automate...*
- Obligations réglementaires : *Elargissement Emballages hors foyers*

3) Consommateurs/Habitants :

- Intérêt / Contraintes: *Economie, Eco consommation, Pratique / faible incitation.*
- Initiative : *Sensibilisation Asso consommateur, Réemploi, compostage individuel, Stop Pub, ...*
- Obligations réglementaires : *-*

4) Collectivités Collecte / Traitement :

- Intérêt / Contraintes : Participation aux objectifs nationaux, limitation des installations de traitement / nbx déchets non recyclables, coûts hors prise en charge REP + Cout-Bénéfice + Pérennité débouchés pour la valorisation organique + équilibre financier des exutoires finaux.
- Initiative : CS Emballages, Imprimés, DEEE, Pneus, Piles, Textiles, Dasri, DDS, Meubles, Communication+ Développement déchèteries + Valorisation organique (CS, TMB, Métha/Comp., Comp. individuel).
- Contraintes réglementaires : Hiérarchie européenne de la gestion des déchets, déchets ultimes, Plans Départementaux (?) + Harmonisation consigne de tri. Objectifs Grenelle, NFU 44 051 Amendement Organique (+ Gros prod biodéchets?)+

5) Entreprises du déchet :

- Intérêt / Contraintes : Nouvelles activités / Rentabilité par rapport au stockage...Développement filières organiques (rentabilité)
- Initiative : prestataire des coll dans toutes les REP + autres filières.
- Contraintes réglementaires : Relation Coll/ Eco Organismes.

1) Producteurs :

- Intérêt / Contrainte: ? (sauf déchets industriels banals)
- Initiatives : ? (sauf déchets industriels banals)
- Obligations réglementaires : ? (sauf déchets industriels banals)

2) Distributeurs :

- Intérêt / Contraintes : ?
- Initiatives : ?
- Obligations réglementaires : ?

3) Consommateurs/Habitants :

- Intérêt / Contraintes: NYMBY / Responsabilisation du consommateur et nbx déchets non évitables.
- Initiatives : Comportements vertueux (Prévention, Réemploi, Compostage, CS,...), Participation constructive à la concertation, compostage individuel,
- Obligations réglementaires : Interdiction des dépôts sauvage et brûlage à l'air libre.

4) Collectivités Collecte / Traitement :

- Intérêt / Contraintes : *Acceptation par les populations, Maîtrise des exutoires, Maîtrise des coûts (+/-), Avenir de la valo. énergétique (+/-), Rôle des TMB, image du stockage.*
- Initiatives : *Méthodes de concertation, CLIS, Transparence, pédagogie + Engagement de réduction, Non renouvellement d'équipements, Coopération territoriale...Exportation, Privatisation.*
- Contraintes réglementaires : *« Déchets Ultimes », Seuil de 60% des DM dans les Plans départementaux, UIOM (Contrôle dioxine, levée des clauses de tonnage, augmentation de TGAP).*

5) Entreprises du déchet :

- Intérêt / Contraintes : *Acceptation des installations, Développement nouvelles filières / Rentabilité des différentes solutions.*
- Initiatives : *Soutiens communes d'accueil, Modernis ° installations (Bio réacteurs)*
- Contraintes réglementaires : *Respect réglementation Incinération Stockage, Refacturation de la TGAP*

- **Des objectifs ambitieux mais réalisables**
- **Une responsabilité partagée entre les acteurs**
- **Une approche globale respectant davantage la hiérarchie des déchets**

Les collectivités en « chef d'orchestre territoriale » de la transition environnementale partagée et de la gestion moderne et cohérente des déchets plutôt qu'en « voiture balai de nos sociétés de consommation ».